

Qu'est-ce qu'un programme d'automédication?

Le programme d'automédication est un programme permettant au résident jugé apte d'être autonome et proactif dans la gestion et l'administration de sa médication. Le programme est chapeauté par l'équipe multidisciplinaire qui comprend le médecin, le pharmacien et l'infirmière.

Quels sont les avantages de ce programme?

En plus de permettre au résident d'être proactif dans ses soins, le programme favorise la responsabilisation, accroît l'autonomie et favorise l'estime de soi.

Qui est admissible au programme?

Afin d'assurer la sécurité de l'usager qui souhaite faire partie du programme, plusieurs critères, réévalués périodiquement, sont pris en compte afin de s'assurer de l'admissibilité du résident.

Ces critères sont :

- Le désir du résident à adhérer au programme.
- L'aptitude à gérer la prise de médication. Cette aptitude est déterminée par la réussite de tests cognitifs standardisés réalisés par le médecin, l'ergothérapeute et l'infirmière.
- À l'issue d'une évaluation globale par l'équipe multidisciplinaire, une décision favorable est rendue par celle-ci.

Comment fonctionne l'automédication au quotidien?

Le pharmacien prépare la médication et la fait parvenir à l'infirmière qui vérifie que celle-ci correspond aux prescriptions actives. Tous les jours, l'infirmière remet au résident sa médication pour la journée. Elle doit être placée dans la chambre du résident sous clé en tout temps. La clé doit rester avec le résident. Au commencement, une surveillance quotidienne est effectuée afin de s'assurer du respect de l'horaire et d'éviter les oublis. Par la suite, une surveillance hebdomadaire est assurée par le personnel soignant. L'automédication est réévaluée tous les trois mois lors de la révision du dossier du résident et au besoin selon son état de santé.

Est-ce tous les médicaments qui sont admissibles au programme?

Non. Par mesure de sécurité, certains médicaments, qui nécessitent une surveillance plus étroite ou qui représentent un risque sont gardés au poste infirmier et administrés par l'équipe soignante. Ces médicaments comprennent les narcotiques et les drogues contrôlées, les timbres transdermiques, les médicaments de niveau d'alerte élevée et les médicaments injectables.